



ARRETE REGLEMENTAIRE N°157-AM-2025

ARRÊTÉ PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE JOUQUES,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.2 et L 2214.4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire;
VU le Code de l'environnement et notamment son article L.125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs;
VU le Code de la Sécurité Intérieure - et notamment son article L.731-3;
VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages;
VU le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précisant les modalités d'élaboration de ce plan;

CONSIDERANT que la commune de JOUQUES est exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune.

ARRETE

Article 1

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de JOUQUES est approuvé à la date du présent arrêté Il est applicable à partir de cette date.

Article 2

Ce Plan est consultable à la Mairie par toute personne qui en fera la demande.

Article 3

Le PCS fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4

Le Maire de la commune de JOUQUES est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Une copie du présent arrêté ainsi que le plan annexé seront transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Région PACA, Préfet des Bouches-du-Rhône
- Le Sous- Préfet d'arrondissement d'Aix-en-Provence
- Madame la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence
- Monsieur le Chef du SIRACEDPC
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des DDTM, DDPP, DDCS

Fait à Jouques le 05/08/2025

Le Maire,
Eric GARCIN

